

# CHARTRE D'ENGAGEMENT

## Réseau Régional de Cancérologie **ONCOBRETAGNE**

### PREAMBULE

Créé en 2003, le Réseau Régional de Cancérologie (RRC) Oncobretagne a pour objet de garantir à tous les patients un accès égal à des soins de qualité en cancérologie, quels que soient le lieu et la structure de prise en charge.

Oncobretagne est un réseau d'échanges, de diffusion de connaissances et d'harmonisation des pratiques : il met en partenariat les établissements de santé publics et privés ainsi que l'ensemble des professionnels hospitaliers et libéraux pouvant intervenir dans le parcours de soins et de vie de personnes atteintes d'un cancer.

### ARTICLE 1 OBJET DE LA CHARTE D'ADHESION

La présente charte a pour objet de définir le cadre juridique, administratif et organisationnel sur lequel le réseau s'appuie, ainsi que les devoirs et engagements de chaque signataire.

### ARTICLE 2 SES VALEURS

Les valeurs du réseau ONCOBRETAGNE sont celles de professionnels attachés à :

- ❖ L'éthique et à la déontologie dans l'exercice de leur profession,
- ❖ La compétence,
- ❖ La transparence des pratiques et des coûts médico-économiques,
- ❖ L'harmonisation et l'évaluation de leurs pratiques.

### ARTICLE 3 STRUCTURE JURIDIQUE

Il s'agit d'une association loi 1901 créée conformément aux recommandations du plan cancer (mesure 29) en vue d'améliorer la prise en charge du patient grâce à une approche globale personnalisée et pluridisciplinaire, défini dans l'instruction n° DGOS/R3/INCA/2019/248 du 02 décembre 2019.

La déclaration a été faite en préfecture le 19 décembre 2018 et paru au journal officiel le 10 juin 2004.

### ARTICLE 4 OBJECTIFS DU RRC

L'objectif général du Réseau Régional de Cancérologie vise à garantir à chaque malade du cancer de la région Bretagne une équité, une sécurité, une continuité et une qualité de soins tout au long de la maladie (diagnostic, traitement, après cancer).

Cet objectif s'inscrit dans un contexte régional ayant fait de la prise en charge des cancers une priorité de santé publique visant :

#### **Pour le patient :**

- ❖ L'égalité d'accès à des soins par l'harmonisation des pratiques diagnostiques, thérapeutiques et de surveillance.

- ❖ Une prise en charge précoce.
- ❖ L'accès à une prise en charge pluridisciplinaire en lien avec le médecin traitant et les professionnels libéraux permettant d'assurer une sécurité et une continuité des soins.
- ❖ Un accès à l'innovation et à la recherche.
- ❖ Un accompagnement global et personnalisé visant à améliorer la qualité de vie des patients et de leurs proches par un accès aux Soins Oncologiques de Support (SOS) tout au long de la prise en charge.

 **Pour les acteurs et les structures :**

- ❖ Favoriser l'échange d'informations entre professionnels grâce aux systèmes d'informations, au Dossier Communicant en Cancérologie (DCC), à la télé médecine, à la création et diffusion d'annuaires, à la diffusion d'informations aux professionnels et aux patients via son site Internet notamment,
- ❖ Assurer une veille documentaire qui répond aux besoins des membres du réseau,
- ❖ Contribuer à organiser des formations,
- ❖ Favoriser l'accès des professionnels et des patients à la recherche clinique,

Mais aussi, dans le cadre d'une dynamique interne d'amélioration de la qualité des soins :

- ❖ Favoriser la poursuite et le développement d'études épidémiologiques ou d'évaluations : qu'elles soient médico-économiques, de pratiques, de satisfactions ou autres,
- ❖ Développer l'échange de données concernant l'activité des établissements, de services ou des réseaux de soins afin d'avoir une meilleure connaissance des besoins régionaux en cancérologie.

## ARTICLE 5 MISSIONS ET ENGAGEMENTS DU RRC

L'évolution des pratiques en cancérologie conduit en 2020 à faire évoluer le référentiel de missions des RRC, défini dans l'instruction n° DGOS/R3/INCA/2019/248 du 02 décembre 2019 selon 4 axes :

Axe 1 : Contribuer à la coordination de l'organisation régionale de l'offre de soins en cancérologie et à sa lisibilité

Axe 2 : Promouvoir la qualité et la sécurité des traitements des patients atteints de cancer

Axe 3 : Développer l'expertise et l'expérimentation de projets communs innovants et accompagner les évolutions de l'offre de soins

Axe 4 : Contribuer à l'information et à la formation des acteurs, des patients et de leurs proches sur le parcours de santé en cancérologie

### Engagements du réseau régional de cancérologie Oncobretagne :

- ❖ Promouvoir la pluridisciplinarité et la garantir dans les travaux régionaux ;
- ❖ Elaborer et valider les référentiels régionaux de bonnes pratiques en cancérologie sur la base des recommandations nationales - les diffuser et les réactualiser ;
- ❖ Promouvoir des outils de communication communs au sein de la région ;
- ❖ Mettre à disposition un dossier minimum de cancérologie commun, partagé et sécurisé (Dossier Communicant en Cancérologie) ;
- ❖ Promouvoir l'accès à l'information des patients et des professionnels de santé ;
- ❖ Diffuser les annuaires relatifs à l'offre de soins en cancérologie dans la région et aux réunions de concertation pluridisciplinaire (RCP) ;
- ❖ Aider à la formation continue des professionnels de santé ;

- ❖ Promouvoir l'accès aux innovations thérapeutiques et aux essais cliniques ;
- ❖ Mettre en place une démarche qualité et les méthodes d'évaluation de l'activité pluridisciplinaire ;
- ❖ Diffuser annuellement le rapport d'activité du Réseau Régional de Cancérologie et le tableau de bord régional ;
- ❖ Respecter l'autonomie des réseaux et/ou plateformes territoriaux, des structures et des membres du réseau régional ;
- ❖ Respecter le champ de compétence de chacun des professionnels de santé ;
- ❖ Respecter les droits des patients tels qu'ils sont définis dans la loi du 4 mars 2002 et ses décrets d'application ;
- ❖ Mettre en œuvre le principe de solidarité consistant à faire ensemble ce qu'il est difficile de faire seul ;
- ❖ Assurer la protection des données personnelles qui lui sera donné de traiter.

## ARTICLE 6 MEMBRES DU RRC

Les membres du réseau sont répartis en 6 collèges, comme suit ;

<b>COLLEGE 1</b> <i>Médecins de terrain exerçant en cancérologie</i>	3C Territoire 1 - Brest
	3C Territoire 2 - Quimper
	3C Territoire 3 - Lorient
	3C Territoire 4 - Vannes
	3C Territoire 5 - Rennes
	3C Territoire 6 - Saint-Malo
	3C Territoire 7 - Saint-Brieuc
<b>COLLEGE 2</b> <i>Représentants médicaux des établissements</i>	CHRU 29
	CHRU 35
	CRLCC
	CHG
	Ets privés ou ESPIC Cabinet de radiothérapie libéral
<b>COLLEGE 3</b> <i>Représentants administratifs des établissements et centres privés de radiothérapie, RTC/PTA</i>	Ets publics
	ESPIC et Ets Privés
	Directions des RTC/PTA
<b>COLLEGE 4</b> <i>Représentants des professionnels concernés par l'oncologie</i>	Représentant paramédical secteur libéral / URPS
	Représentant paramédical du secteur hospitalier
	Représentant URPS Médecin
	Représentant URPS Pharmacien
	Représentant Collège des Pharmaciens Oncologues de Bretagne

<p><i>COLLEGE 5</i>  <i>Représentants des associations de professionnels, de structures ou équipes de coordination en cancérologie</i></p>	Représentant du Pôle Régional de Cancérologie (PRC)
	Représentant du réseau Pédiatrie Onco Hémato Ouest (POHO)
	Représentant de l'Unité de Coordination en Onco-Gériatrie
	Représentants des équipes 3C
	Représentant du réseau Bretagne Réseau Expertise Hématologie
	Représentant de réseau Soins Palliatifs
	représentant paramédical issu d'un réseau de santé (RTC/PTA) auquel est adossé un 3C
<p><i>COLLEGE 6</i>  <i>Représentants d'associations d'usager concernés par le cancer</i></p>	Représentant des structures de dépistage
	Représentant de la Ligue Contre le Cancer
	Autre représentant d'associations d'usagers

## ARTICLE 7 GROUPE DE TRAVAIL THEMATIQUES

Le réseau, grâce à sa cellule de coordination, coordonne des groupes de travail thématiques. Il favorise la pluridisciplinarité et la transversalité pour répondre au mieux aux objectifs d'une prise en charge globale, personnalisée permettant d'optimiser la continuité avec les professionnels de ville. La mission première des « groupes de professionnels » est l'élaboration des référentiels régionaux reconnus et utilisés par tous sur le territoire. Ces référentiels constituent des guides de bonnes pratiques qui fondent la décision médicale. Les groupes de professionnels par appareil ou spécialité transversale ont vocation à être consultés pour les projets du réseau régional visant à harmoniser, homogénéiser les modalités de la prise en charge des patients : information des patients, des médecins traitants, élaboration d'outils des RCP, ...

La participation des professionnels à ces groupes est libre et volontaire, elle relève d'une simple signature de la charte d'engagement au réseau. Pour chaque groupe de travail, un ou plusieurs coordinateurs sont désigné par les membres de façon consensuelle. Les missions du coordinateur sont de :

- ❖ Présenter le travail du groupe de professionnels au Conseil Scientifique du réseau ;
- ❖ Assurer, conjointement avec le secrétariat du Réseau Régional de Cancérologie, le fonctionnement du groupe de travail : planning et thème des réunions, validation des comptes rendus.

Le Réseau Régional de Cancérologie assure l'organisation et la coordination : planning, convocation, présence, compte rendus, tenue des dates de mise à jour, etc.... Les référentiels régionaux ou outils élaborés et validés sont diffusés, par le Réseau Régional par liste de diffusion, et mis à disposition sur le site internet.

## ARTICLE 8 MODALITES D'ADHESIONS ET REPRESENTATION DES MEMBRES

L'adhésion de tous les établissements de santé autorisés à l'activité de soins de traitement du cancer est obligatoire, conformément à l'article R. 6123-88 du code de la santé publique. Cette adhésion est nécessaire pour exercer l'activité de soins du cancer.

Ils constituent le conseil d'administration. Ils ont la qualité de membres titulaires et décident des orientations de RRC lors des Conseils d'Administration et en Assemblée Générale.

Les collèges 1, 4, 5 et 6 sont constitués des membres non titulaires d'une autorisation en cancérologie, et leur adhésion se fait sur la base du volontariat.

Ils décident des orientations du Réseau Régional de Cancérologie l'Assemblée Générale et sont conviés aux Conseils d'Administration au sein duquel ils ont un vote consultatif.

Les membres sont signataires de la présente charte d'adhésion qu'ils s'engagent à respecter.

Les membres peuvent s'impliquer dans les travaux coopératifs du réseau par le biais d'une inscription aux groupes de professionnels et groupes de travail lors d'appel à candidature. Cela implique la signature d'un bulletin de participation aux travaux du réseau régional.

## ARTICLE 9 PERTE DE LA QUALITE DE MEMBRES

La qualité de membre se perd par :

- la démission,
- la radiation prononcée pour :
  - ↳ non-paiement de la cotisation,
  - ↳ non-observation des statuts de l'association, de la convention constitutive ou de la charte,
  - ↳ changement de la situation administrative, technique ou juridique du membre.

Cette radiation est proposée par le conseil d'administration et prononcée par l'assemblée générale.

## ARTICLE 10 TRAITEMENT DES DONNEES

Les informations recueillies sur le formulaire d'adhésion sont enregistrées dans un fichier informatisé par **ONCOBRETAGNE** pour assurer la gouvernance du RRC (adhésion, envoi des invitations et compte-rendu). Le traitement des données personnelles est basé sur **le consentement**.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants :

- L'identité des membres du Bureau figurent sur le site internet, les internautes peuvent en prendre connaissance
- Les administrateurs
- Les collaborateurs du RRC

Les données sont conservées pendant 1 an pour les membres (renouvellement de l'adhésion) et 3 ans pour les membres du Bureau et du Conseil d'administration.

Pour accéder, modifier, supprimer ou retirer votre consentement ou effectuer toute autre action en rapport avec vos droits, veuillez nous contacter : [dpo@oncobretagne.fr](mailto:dpo@oncobretagne.fr) .

Pour plus d'information : [politiqueconfidentialite](#) ou [www.cnil.fr/fr/vous-souhaitez-contacter-la-cnil](http://www.cnil.fr/fr/vous-souhaitez-contacter-la-cnil).  
Pour porter une réclamation ou une plainte : [www.cnil.fr/fr/plaintes](http://www.cnil.fr/fr/plaintes)

## ARTICLE 11 ENGAGEMENTS ET SIGNATURE DES MEMBRES ADHERENTS

En adhérant au réseau Oncobretagne, vous vous engagez à :

- ✓ Respecter les obligations dans la prise en charge du patient (pour les établissements autorisés) notamment :
  - \* La présentation du dossier du patient en RCP ;
  - \* Accepter la mise en œuvre des référentiels régionaux de bonnes pratiques élaborés par le réseau ;
  - \* L'information du patient dans le cadre du dispositif d'annonce et la remise du programme personnalisé de soins ;
  - \* L'accès aux soins de support ;
  - \* Formaliser leur partenariat avec un ou plusieurs établissements associés (convention) ;
  - \* Utiliser le dossier communicant en cancérologie afin d'échanger les informations nécessaires à la prise en charge du patient et à la continuité de ses soins ;
  - \* Recueillir et transmettre au réseau les données relatives à l'activité de soins en cancérologie et à l'évaluation des pratiques.
- ✓ Ne pas utiliser votre participation directe ou indirecte à l'activité du réseau à des fins de promotion personnelle ou de publicité
- ✓ Garantir le respect des droits des malades, leur droit à l'information, leurs droits en terme de protection des données individuelles
- ✓ Favoriser l'accès des patients à des traitements innovants et aux essais cliniques
- ✓ Respecter strictement les règles déontologiques médicales et une démarche qualité et d'évaluation active et transparente.
- ✓ Participer aux activités du Réseau Régional de Cancérologie
- ✓ Mettre en œuvre une réelle pluridisciplinarité autour du patient du diagnostic au suivi des patients atteints d'une pathologie cancéreuse ; informer les patients sur cette prise en charge pluridisciplinaire
- ✓ Contribuer à l'évaluation des membres et des pratiques mises en place par le Réseau Régional de Cancérologie
- ✓ S'acquitter de votre cotisation annuelle
- ✓ Retourner au RRC la présente charte, signée
- ✓ Respecter les statuts de l'association et la présente charte d'adhésion

A ..... le .....

Signature adhérent

Signature président Oncobretagne

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal line with a large, stylized loop above it.